



Nouveau !!

Inscription à la Maison des Jeunes via le portail famille

Pour accéder aux différentes activités proposées par le Service Jeunesse (activités Maison des Jeunes, stages, séjours ...), une adhésion annuelle valable de septembre à août est obligatoire.

Accès au portail famille avec vos identifiants

N°1 - Je mets à jour mon dossier unique d'inscription 2024/2025 - OBLIGATOIRE

Liste des pièces à fournir (Format PDF fortement recommandé)

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois : attestation de contrat ou facture d'électricité, eau, gaz, quittance de loyer (les factures de téléphone et fournisseur internet ne sont pas acceptées). Pour les familles hébergées depuis plus de 6 mois : fournir 2 documents originaux de divers organismes attestant du domicile à votre nom.
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide au nom du jeune.
- Carnet de santé : page de vaccination du DT POLIO (rappel entre 11 et 13 ans) ou un Certificat de vaccinations à jour si le carnet de santé du jeune ne peut être présenté.

Un lien est envoyé sur votre boîte mail, je complète la fiche complémentaire et la charte. Si plusieurs enfants, je clique à nouveau sur le lien.

N°2 - Je déclare mes revenus et/ou atteste être facturé au maximum – OBLIGATOIRE

Liste des pièces à fournir (Format PDF fortement recommandé)

Avis imposition 2023 sur les revenus 2022, dernières prestations CAF

N°3 - J'inscris mon adolescent à la Maison des Jeunes.

La facture de l'adhésion sera envoyée par mail .

